Enseignement de la composition [suite]

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **12 (1883)**

Heft 10

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1040197

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

les jours dire et redire que nos jeunes gens perdent le goût du travail et apprennent une foule de choses dont ils ne feront jamais usage. Nous pensons dès lors que l'éducation à l'école et dans la famille doit se borner à ce qui fait le plus défaut dans la vie pratique. Or, ce dont on a surtout besoin, c'est la piété, la bonne foi, la loyauté, qui forment les caractères solides; c'est la modestie, la simplicité, la modération dans les goûts et les désirs, l'amour du travail, de l'ordre, de l'économie et de la prévoyance dans les affaires domestiques. Voilà, certes, des choses qui doivent faire partie de ce qu'on appelle l'*éducation suffisante*. Au lieu de faire servir l'école comme un moyen pour tout ce qui est faux éclat, superficialité, pédantisme, retournons résolument en arrière et proclamons franchement qu'elle doit servir en première ligne à ce qui est pratique dans la vie. Nous lisons dans la vie de Rodolphe de Habsbourg qu'il avait prescrit à ses filles d'apprendre, outre ce qui orne l'esprit, à filer, à coudre, et les autres travaux manuels dans le gouvernement d'une maison, car, disait-il : « Beaucoup de maisons princières sont déjà tombées : ce qui est « arrivé à d'autres peut aussi atteindre ma maison. Je veux donc « que mes filles soient à même de savoir se suffire à elles-mêmes « en toute éventualité, car toujours et partout le travail est utile, « indispensable. » Allez, Messieurs les sages, et faites de même.

« J'ai cherché à dévoiler ce qu'il y a d'anormal, de malsain dans notre régime scolaire contemporain. Le sifflet de la locomotive donne un triple signal pour appeler le serre-frein; j'ai fait entendre aussi un triple cri d'alarme : *En arrière*. Quand on s'est trompé de chemin, il n'y a pas de honte à revenir sur ses pas. L'homme est sujet à l'erreur. Persister dans l'erreur, c'est satanique; reconnaître qu'on s'est trompé et se corriger, c'est surhumain, c'est angélique ! Nous sommes arrivés sans nous en apercevoir jusqu'au bord d'un torrent furieux. Devons-nous aveuglément nous précipiter dans l'abîme parce que nous avons de la peine à remonter le courant ?

Ainsi écrions-nous : En arrière jusqu'au point où il y a remède et salut pour la jeunesse et la famille !

(Traduit librement de l'*Erziehungsfreund*, par A. B.).

ENSEIGNEMENT DE LA COMPOSITION

(Suite.)

J'ai signalé en dernier lieu les autorités et la loi comme ayant aussi leur part de responsabilité dans l'insuffisance de nos écoles quant à l'enseignement de la langue française. Il me reste à ce propos deux ou trois idées seulement à ajouter à celles qui sont entrées ici et là dans les précédents articles.

Un penchant naturel des autorités est celui de plier trop facilement la loi à leur volonté ou aux dispositions du moment, aux influences personnelles, aux sollicitations persistantes. Ainsi il est arrivé que les écoles de demi-journée ont pu faire huit ans durant la nique à l'art. 25 de la loi et à l'art. 72 du règlement général. Ainsi l'école normale a admis chaque année des aspirants instituteurs qui ne réunissaient pas les conditions de capacité et de caractère exigées par la loi organisatrice de l'école et les règlements spéciaux. Ainsi, grâce à la faiblesse des inspecteurs, les maîtres et maîtresses ont gardé longtemps l'habitude d'enseigner les branches qui étaient à leur convenance et de consacrer à chacune d'elles un temps quelconque, suivant leur caprice, et en dépit du programme obligatoire. « Je ne m'occupe pas de cette branche, disait l'un : elle ne me paraît pas nécessaire. — Les élèves du 2e cours n'ont jamais composé, disait un autre, ça ne vient qu'au cours supérieur. — Nous ne faisons de l'histoire et de la comptabilité qu'après Pâques, continuait un troisième, etc., etc. »

Il n'y a pas encore deux ans que ces réponses ont été entendues.

Un tort grave aussi a été celui de soumettre nos écoles, au point de vue des méthodes et de l'appréciation, à deux influences qui n'étaient pas toujours concordantes : celle du préfet et celle de l'inspecteur. A part les rares districts où le préfet est une spécialité pédagogique, ou ceux dans lesquels ce magistrat peut généralement faire ses visites de concert avec l'inspecteur, il y a non seulement inconvénient, mais danger sérieux à obliger les préfets de présenter un rapport annuel sur la force des écoles. Les devoirs particuliers de leur charge ne permettent pas à ces magistrats de procéder à des visites méthodiques et minutieuses ; leur appréciation est nécessairement hâtée et incomplète ; leur manière d'interroger, leurs exigences dans la forme et le développement des réponses ne sont pas toujours celles de l'inspecteur. Or, que feront les maîtres soumis à une double influence sans concordance ? Ils pencheront du côté le moins exigeant et se moqueront du pédagogue trop austère et trop minutieux :

« Le droit est du côté de la toute puissance. »

L'action des préfets est nécessaire. Il faut qu'ils puissent pénétrer dans les écoles quand bon leur semble et qu'ils y aillent lorsque leur concours est réclamé. Mais on ne doit point vouloir d'eux un rapport sur la partie pédagogique.

Le choix des manuels exerce une influence décisive sur les résultats de l'enseignement, Sous ce rapport, on peut se demander si les autorités se sont toujours assez mises en garde contre la spéculation des éditeurs et des libraires, si on n'a pas maintenu trop longtemps et jusqu'à nos jours des monopoles qui ont pu gonfler certaines caisses, c'est vrai, mais qui ont peut-être tué l'esprit d'initiative dans la matière, arrêté l'éclosion d'ouvrages plus méthodiques et plus appropriés que ceux dont nous nous servons. Il est très curieux d'observer que les meilleurs manuels

scolaires publiés par des Fribourgeois sont obligés de passer dans les mains d'éditeurs étrangers pour mériter d'être *essayés* chez nous.

Lorsque le moment sera venu de réviser l'art. 60 du règlement général, on devra examiner s'il n'y a pas possiblité et urgence d'affecter un nombre d'heures plus considérable à l'enseignement de la langue. Neuf heures durant le semestre d'hiver, constituent une insuffisance notoire. Répartissez en effet ces neuf heures sur la lecture, la grammaire, les dictées, la composition, les exercices de récitation, et vous verrez le temps que pourra prendre la composition en particulier. On serait en droit de faire ici la remarque que les maîtres ont été en général plus sages que la loi, en ce sens qu'ils ont donné trente heures de leçons par semaine au lieu de vingt-cinq, ce qui leur a permis d'augmenter le nombre des leçons de langue. Le résultat de ce mode d'agir pourra se constater dans un an ou deux.

Avant de passer à la seconde partie de notre travail, c'est-à-dire à l'enseignement de la composition, résumons en quelques mots les articles précédents:

Le patois constitue un des plus grands obstacles aux progrès de nos élèves dans la langue française et il est urgent de le combattre.

Des mesures particulièrement sévères sont nécessaires pour obtenir partout une fréquentation régulière de l'école.

L'organisation des secours aux élèves pauvres s'impose dans beaucoup de communes et cette question mérite l'attention particulière et immédiate des autorités.

Les maîtres ne possèdent pas assez bien leur langue maternelle et ne font pas assez d'efforts pour se perfectionner sous ce rapport; ils devraient aussi s'appliquer avec plus de soin à l'étude des meilleures méthodes d'enseignement.

Pour que la loi soit observée par tout le monde, il faut qu'elle soit en premier lieu scrupuleusement respectée par les diverses autorités chargées d'en obtenir l'application. M. P.

BIBLIOGRAPHIES

R. Horner, *Guide pratique de l'instituteur.* Notions élémentaires de méthodologie. — Paris, Poussielgue frères, 1882.

L'auteur, qui fut jusqu'à ces derniers temps professeur à l'école normale d'Hauterive et rédacteur du *Bulletin pédagogique fribourgeois,* et qui est maintenant recteur du collège Saint-Michel à Fribourg, a sous le titre ci-dessus, enrichi notre bibliothèque pédagogique d'un manuel qui est principalement destiné à l'enseignement primaire catholique de la Suisse romande et aux pays de langue française. Après quelques considérations générales sur la méthodologie, qui servent